

**RÈGLEMENT Z-3001-89-22
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Z-3001
VISANT LE CONTINGENTEMENT DE LA CULTURE DU CANNABIS**

ATTENDU QU'aux fins de la résolution 2022-01-19, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Arlene Bryant lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 24 janvier 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE les premier et second projets de règlement Z-3001-89-22 ont été adoptés lors de séances ordinaires du conseil tenues le 24 janvier 2022 et le 14 février 2022, par les résolutions 2022-01-30 et 2022-02-116;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

Le chapitre 15 du règlement Z-3001 intitulé « Dispositions relatives aux contraintes anthropiques » est modifié par le remplacement du paragraphe a) de l'article 15.1.10 par le paragraphe suivant :

« a) l'usage « Industrie du cannabis (2111) » est permis uniquement dans les bâtiments de structure isolée et l'usage doit occuper l'ensemble de la superficie du bâtiment. Cependant, dans le cas d'un bâtiment ayant plusieurs locaux qui ont fait l'objet d'un certificat d'occupation valide pour l'usage "Industrie du cannabis", un de ces locaux pourra être occupé par un autre usage conforme à la grille des usages et des normes de la zone d'application s'il devient inoccupé. »

Article 3

Le chapitre 15 du règlement Z-3001 intitulé « Dispositions relatives aux contraintes anthropiques » est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 5.1.10, de l'article 5.1.10.1 suivant :

«5.1.10.1 Contingentement de l'usage « Industrie du cannabis (2111) »

Dans l'intérêt de la collectivité, le présent article fixe à 3 le nombre maximal d'établissements où il est permis d'exercer l'usage « Industrie du cannabis (2111) ». De ce fait, un maximum de 3 certificats d'occupation commerciale peut être délivré. ».

Article 4

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-302, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Ajouter l'usage 2111 Industrie du cannabis à la note (4);
- Abroger la note (6).

L'annexe C fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 5

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-303, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;

- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Ajouter l'usage 2111 Industrie du cannabis à la note (4);
- Abroger la note (6).

L'annexe C fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 6

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-340, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Ajouter l'usage 2111 Industrie du cannabis à la note (4);
- Abroger la note (7).

L'annexe C fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 7

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-420, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Ajouter l'usage 2111 Industrie du cannabis à la note (3);
- Abroger la note (5).

L'annexe C fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 8

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-421, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Ajouter l'usage 2111 Industrie du cannabis à la note (2);
- Abroger la note (4).

L'annexe C fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 9

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-422, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Ajouter l'usage 2111 Industrie du cannabis à la note (1);
- Abroger la note (2).

L'annexe C fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 10

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-423, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Remplacer la note (6) par la note (6) suivante :
 - « (6) Les articles 15.1.10 et 15.1.10.1 du règlement Z-3001 s'appliquent à l'usage « Industrie du cannabis (2111) ».

L'annexe C fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 11

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-424, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Ajouter l'usage 2111 Industrie du cannabis à la note (1);
- Abroger la note (3).

L'annexe C fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 12

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-425, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Abroger la note (1);
- Ajouter, aux usages spécifiques exclus du groupe d'usages « Industrie légère (I1) », la note (2) suivante :
« (2) 2111 Industrie du cannabis ».

L'annexe C fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 13

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone I-433, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Abroger la note (2);
- Ajouter, aux usages spécifiques exclus du groupe d'usages « Industrie légère (I1) », la note (3) suivante :
« (3) 2111 Industrie du cannabis ».

L'annexe C fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 14

L'annexe C du règlement Z-3001 est modifiée par le remplacement du contenu de la grille des usages et des normes de la zone U-426, de façon à :

- Renommer l'usage « Habitation Bifamiliale (H2) » par l'usage « Habitation bi et trifamiliale (H2) »;
- Supprimer l'usage « Habitation trifamiliale (H3) »;
- Renommer l'usage « Habitation multifamiliale (H4) » par l'usage « Habitation multifamiliale (H3) »;
- Remplacer le terme « Vosinage » par le terme « Voisinage »;
- Remplacer les termes « Par cet espace vert » par les termes « Parc et espace vert »;
- Ajouter l'usage 2111 Industrie du cannabis à la note (2);
- Abroger la note (3).

L'annexe c fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

TABLE DES MATIÈRES ET PAGINATION

Article 15

La table des matières et la pagination du règlement Z-3001 sont modifiées pour tenir compte des modifications du présent règlement.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 16

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 17

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce 6 avril 2022.


Le maire,

Le greffier,

Éric Allard

George Dolhan, notaire

Avis de motion :	24 janvier 2022
Dépôt du projet de règlement :	24 janvier 2022
Adoption du premier projet :	24 janvier 2022
Tenue de la consultation écrite :	27 janvier 2022 au 10 février 2022
Adoption du second projet :	14 février 2022
Période pour la demande d'approbation référendaire :	17 février 2022 au 24 février 2022
Adoption du règlement :	14 mars 2022
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	4 avril 2022

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES								Châteauguay	
1 CLASSES D'USAGES PERMISES									
2	HABITATION	H							
3	Unifamiliale	H1						Feuillet 203	
4	Bi et trifamiliale	H2							
5	Multifamiliale	H3							
6	Logement à l'étage								
7	COMMERCE	C							
8	Voisinage	C1							
9	Artériel	C2							
10	Semi-Industriel	C3	•	•					
11	Spécial	C4							
12	INDUSTRIE	I							
13	Légère	I1			•	•			
14	Lourde	I2					•		
15	COMMUNAUTAIRE	P							
16	Institution	P1							
17	Conservation	P2							
18	Parc et espace vert	P3							
19	UTILITÉ PUBLIQUE	U							
20	Utilité publique	U1							
21	AGRICULTURE	A							
22	Agriculture	A1							
23	Usages spécifiquement permis						(3)	(7)	
24	Usages spécifiquement exclus						(1)(2)	(1)(2) (2)(4) (2)(4)	
25	NORMES PRESCRITES								
26	STRUCTURES								
27	Isolée		•	•	•	•	•	•	
28	Jumelée		•	•	•	•	•	•	
29	Contiguë								
30	MARGES (MÈTRES)								
31	Avant	Min.	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	
32	Avant	Max.							
33	Latérale	Min.	6,1	0	6,1	0	6,1	6,1	
34	Lat. tot.*(art. 2.4.4.2 c)j) Z-3001	Min.	12,2	*6,1	12,2	*6,1	12,2	12,2	
35	Arrière	Max.	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	
36	BÂTIMENTS								
37	Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	1	1	1	
38	Hauteur (étage)	Max.	2	2	2	2	2	2	
39	Hauteur (m)	Max.	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2	
40	Superficie d'implantation (m ²)	Min.	100	100	100	100	100	100	
41	Largeur (m)	Min.	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	
42	RAPPORTS								
43	Logement/bâtiment	Max.							
44	Espace plancher/terrain (c.e.s.)	Max.	1	1	1	1	1	1	
45	Espace bâti/terrain (c.e.s.)	Min.	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	
46	LOTISSEMENT (MÈTRES)								
47	Superficie	Min.	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700	
48	Profondeur	Min.	60	60	60	60	60	60	
49	Largeur de façade	Min.	45	45	45	45	45	45	
50	DISPOSITIONS SPÉCIALES								
51	PIIA								
52	PAE								
53	PLAINE INONDABLE								
54	ZPA-ZPR Art. 3.7 règ. Z-3001								
55	LOGEMENT À L'HECTARE								
56	AUTRES			(5)(7)	(5)(7)		(8)		
AMENDEMENTS									
No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation				
Z-3023	2007.07.03	J. Boulanger							
Z-3049	2010.06.01	J. Boulanger							
Z-3057	2011.02.28	J. Boulanger							
Z-3001-6-1-16	2016.07.04	J. Boulanger							
Z-3001-13-17	2017.07.03	J. Boulanger							
Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger							
Z-3001-69-19	2020.02.28	J. Boulanger							

Notes	
(1)	
5211 Cour à bois, 5252 Vente au détail d'équipements de ferme, 5594 Vente au détail de motocyclettes, de moto-neiges et de leurs accessoires, 5595 Vente au détail et location de véhicules récréatifs et de roulottes, 5961 Vente au détail de foin, de grain et de mouture, 5969 Vente au détail d'autres articles de ferme, 5992 Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales, 6495 Service de réparation de bobines et de moteurs électriques, 73 Amusements, 741 Activité sportive, 7442 Service de location de bateaux et rampes d'accès, 751 Centre touristique, 822 Service d'élevage d'animaux, 8292 Service d'agronomie, 8299 Autres activités reliées à l'agriculture, 832 Service forestier.	
(2)	
461 Garage de stationnement pour auto mobiles, 518 Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie, 637 Entreposage et service d'entreposage (sauf 6377).	
(3)	
535 Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin, 536 Vente au détail de piscines et leurs accessoires, 5520 Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires, 6391 Service de recherche, de développement et d'essais, 6393 Service de protection et de détectives, 634 Service pour les bâtiments et les édifices (entretien), 641 Service de réparation d'auto mobiles (garage), 6412 Service de lavage d'auto mobiles (manuel seulement), 643 Service de réparation de mobiliers, d'équipements et d'articles domestiques, 6493 Service de réparation de montres d'horloges et bijouterie, 6496 Service de réparation et d'entretien de matériel informatique, 6497 Service d'affûtage d'articles de maison, 661.1 Service de construction et d'estimation de bâtiments en général (bureau seulement), 663 Service de la construction en général, 6831 École de métiers, 69 Services divers (sauf 699), 8291 Service d'horticulture, 855 Service professionnel minier.	
(4)	
2111 Industrie du cannabis, 271 Industrie du bois de sciage et du bardeau, 274 Industrie de boîtes et de palettes en bois, 3041 Industrie du journeaux, 383 Industrie du plastique et de résines synthétiques, 385 Industrie de peinture et de vernis, 387 Industrie de produits de toilette, 388 Industrie de produits chimiques d'usage industriel, 389 Autres industrie de produits chimiques, 422 Transport de matériel par camion (infrastructure), 5191 Vente en gros de métaux et de minéraux.	
(5)	
5511 Vente au détail de véhicules neufs et usagés est autorisée autorisée comme usage additionnel uniquement à l'usage 641 (5 véhicules en vente maximum, sans affichage).	
(6)	
Abrogé	
(7)	
487 Récupération et triage de produits divers (sauf 4875)	
(8)	
L'article 15.14.1 du règlement de zonage Z-3001s'applique.	

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES						
1 CLASSES D'USAGES PERMISES						
2	HABITATION	H				
3	Unifamiliale	H1				
4	Bi et trifamiliale	H2				
5	Multifamiliale	H3				
6	Logement à l'étage					
7	COMMERCE	C				
8	Voisinage	C1				
9	Artériel	C2				
10	Semi-industriel	C3	•	•		
11	Spécial	C4				
12	INDUSTRIE	I				
13	Légère	I1			•	•
14	Lourde	I2				
15	COMMUNAUTAIRE	P				
16	Institution	P1				
17	Conservation	P2				
18	Parc et espace vert	P3				
19	UTILITÉ PUBLIQUE	U				
20	Utilité publique	U1				
21	AGRICULTURE	A				
22	Agriculture	A1				
23	USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS					(3)
24	USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS		(1)(2)	(1)(2)	(2)(4)	(2)(4)
25	NORMES PRESCRITES					
26	STRUCTURES					
27	Isolée		•		•	•
28	Jumelée			•		•
29	Contiguë					
30	MARGES (MÈTRES)					
31	Avant	Min.	9,1	9,1	9,1	9,1
32	Avant	Max.	10,1	10,1	10,1	10,1
33	Latérale	Min.	6,1	0	6,1	0
34	Latérales totales	Min.	12,2	6,1	12,2	6,1
35	Arrière	Min.	9,1	9,1	9,1	9,1
36	BÂTIMENTS					
37	Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	1
38	Hauteur (étage)	Max.	2	2	2	2
39	Hauteur (m)	Max.	12,2	12,2	12,2	12,2
40	Superficie d'implantation (m ²)	Min.	100	100	100	100
41	Largeur (m)	Min.	7,6	7,6	7,6	7,6
42	RAPPORTS					
43	Logement/bâtiment	Max.				
44	Espace plancher/terrain	Max.	1	1	1	1
45	Espace bâti/terrain	Min.	0.20	0.20	0.20	0.20
46	LOTISSEMENT (MÈTRES)					
47	Superficie	Min.	2 700	2 700	2 700	2 700
48	Profondeur	Min.	60	60	60	60
49	Largeur de façade	Min.	45	45	35	30
50	DISPOSITIONS SPÉCIALES					
51	PIA					
52	PAE					
53	PLAINE INONDABLE					
54	ZONE PRIORITAIRE D'AMÉNAGEMENT					
55	AUTRES				(5)	(5)
AMENDEMENTS						
	No. Règlement	Date	Approbation			
	Z-3001-13-17	2017.07.03	J. Boulanger			
	Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger			

Châteauguay



ZONE I-303

Feuillet 204

Notes

(1)

5211 Cour à bois, 5252 Vente au détail d'équipements de ferme, 5594 Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires, 5595 Vente au détail et location de véhicules récréatifs et de roulettes, 5961 Vente au détail de foin, de grain et de moulture, 5969 Vente au détail d'autres articles de ferme, 5992 Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales, 6394 Service de location d'équipements, 73 Amusement, 741 Activités sportive, 7442 Service de location de bateaux et rampes d'accès, 751 Centre touristique, 822 Service d'élevage d'animaux, 8292 Service d'agronomie, 8299 Autres activités reliées à l'agriculture, 832 Service forestier.

(2)

461 Garage de stationnement pour automobiles, 511 Vente en gros d'automobiles (sauf 5112 et 5113), 518 Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie, 637 Entreposage et service d'entreposage (sauf 6377)

(3)

535 Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin, 536 Vente au détail de piscines et leurs accessoires, 5520 Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires, 6010 Bureau, 633 Service de copie, de publicité par la poste, de sténographie et de réponses téléphoniques, 634 Service pour les bâtiments et les édifices (entretien 636 Service de placement, 6391 Service de recherche, de développement et d'essais, 6392 Service de consultation en administration et en affaires, 6393 Service de protection et de détectives (incluant les voitures blindées), 641 Service de réparation d'automobiles (garage), 642 Service de lavage d'automobiles (manuel seulement), 643 Service de réparation de mobiliers, d'équipements et d'articles domestiques, 6493 Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie, 6496 Service de réparation et d'entretien de matériel informatique, 6497 Service 655 Service informatique, 6569 Autres services de soins paramédicaux, 659 Autres services professionnels (sauf 6594 et 6595), 661.1 Service de construction et d'estimation de bâtiment en général (bureau seulement), 663.1 Service de la construction en général (bureau seulement), 69 Services divers (sauf 699), 8291 Service d'horticulture, 855 Service professionnel minier.

(4)


2111 Industrie du cannabis, 271 Industrie du bois de sciage et du bardeau, 274 Industrie de boîtes et de palettes en bois, 383 Industrie du plastique et de résines synthétiques, 385 Industrie de peinture et de vernis, 387 Industrie de produits de toilette, 388 Industrie de produits chimiques d'usage industriel, 389 Autres industries de produits chimiques, 422 Transport de matériel par camion.

(5)

487 Récupération et triage de produits divers (toute activité doit se faire à l'intérieur, toute activité extérieure de production ou de fabrication est interdite.

(6)

Abrogé

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES						
1	CLASSES D'USAGES PERMISES					
2	HABITATION	H				
3	Unifamiliale	H1				
4	Bi et trifamiliale	H2				
5	Multifamiliale	H3				
6	Logement à l'étage					
7	COMMERCE	C				
8	Voisinage	C1				
9	Artériel	C2				•
10	Semi-industriel	C3	•	•		
11	Spécial	C4				
12	INDUSTRIE	I				
13	Légère	I1			•	•
14	Lourde	I2				
15	COMMUNAUTAIRE	P				
16	Institution	P1				
17	Conservation	P2				
18	Parc et espace vert	P3				
19	UTILITÉ PUBLIQUE	U				
20	Utilité publique	U1				
21	AGRICULTURE	A				
22	Agriculture	A1				
23	USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS					(3)
24	USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS		(1)(2)	(1)(2)	(2)(4)	(2)(4)
25	NORMES PRESCRITES					
26	STRUCTURES					
27	Isolée		•		•	•
28	Jumelée			•		•
29	Contiguë					
30	MARGES (MÈTRES)					
31	Avant	Min.	9,1	9,1	9,1	9,1
32	Avant	Max.	10,1	10,1	10,1	10,1
33	Latérale	Min.	6,1	0	6,1	0
34	Latérales totales	Min.	12,2	6,1	12,2	6,1
35	Arrière	Min.	9,1	9,1	9,1	9,1
36	BÂTIMENTS					
37	Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	1
38	Hauteur (étage)	Max.	2	2	2	2
39	Hauteur (m)	Max.	12,2	12,2	12,2	12,2
40	Superficie d'implantation (m ²)	Min.	100	100	100	100
41	Largeur (m)	Min.	7,6	7,6	7,6	7,6
42	RAPPORTS					
43	Logement/bâtiment	Max.				
44	Espace plancher/terrain	Max.	1	1	1	1
45	Espace bâti/terrain	Min.	0.20	0.20	0.20	0.20
46	LOTISSEMENT (MÈTRES)					
47	Superficie	Min.	2 700	2 700	2 700	2 700
48	Profondeur	Min.	60	60	60	60
49	Largeur de façade	Min.	45	45	35	30
50	DISPOSITIONS SPÉCIALES					
51	PIA					
52	PAE					
53	PLAINE INONDABLE					
54	ZONE PRIORITAIRE D'AMÉNAGEMENT					
55	AUTRES				(5)	(6)
AMENDEMENTS						
	No. Règlement	Date	Approbation			
	Z-3001-13-17	2017.07.03	J. Boulanger			
	Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger			
Châteauguay						
						
ZONE I-340 Feuillet 241						
Notes						
(1)						
5211 Cour à bois, 5252 Vente au détail d'équipements de ferme, 5594 Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires, 5595 Vente au détail et location de véhicules récréatifs et de roulotte, 5961 Vente au détail de foin, de grain et de mouture, 5969 Vente au détail d'autres articles de ferme, 5992 Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales, 6495 Service de réparation de bobines et de moteurs électriques, 73 Amusements, 741 Activité, 7442 Service de location de bateaux et rampes d'accès rampes d'accès, 751 Centre touristique, 822 Service d'élevage d'animaux, 8292 Service d'agronomie, 8299 Autres activités reliées à l'agriculture, 832 Service forestier.						
(2)						
461 Garage de stationnement pour automobiles, 518 Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie, 637 Entreposage et service d'entreposage (sauf 6377).						
(3)						
535 Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin, 536 Vente au détail de piscines et leurs accessoires, 5520 Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires, 6391 Service de recherche, de développement et d'essais, 6393 Service de protection et de détective, 634 Service pour les bâtiments et les édifices (entretien), 641 Service de réparation d'automobiles (garage), 6412 Service de lavage d'automobiles (manuel seulement), 643 Service de réparation de mobiliers, d'équipements et d'articles domestiques, 6493 Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie, 6496 Service de réparation et d'entretien de matériel informatique, 6497 Service d'affûtage d'articles de maison, 661.1 Service de construction et d'estimation de bâtiments en général (bureau seulement), 663 Service de la construction en général, 6831 École de métiers, 69 Services divers (sauf 699), 8291 Service d'horticulture, 855 Service professionnel minier.						
(4)						
2111 Industrie du cannabis, 271 Industrie du bois de sciage et du bardeau, 274 Industrie de boîtes et de palettes en bois, 3041 Industrie du journeaux, 383 Industrie du plastique et de résines synthétiques, 385 Industrie de peinture et de vernis, 387 Industrie de produits de toilette, 388 Industrie de produits chimiques d'usage industriel, 389 Autres industries de produits chimiques, 422 Transport de matériel par camion (infrastructure), 5191 Vente en gros de métaux et de minéraux.						
(5)						
487 Récupération et triage de produits divers (toute activité doit se faire à l'intérieur, toute activité extérieure de production ou de fabrication est interdite.						
(6)						
5511 Vente au détail de véhicules neufs et usagés est autorisée comme usage additionnel uniquement à l'usage 641 (5 véhicules en vente maximum, sans affichage)						
(7)						
Abrogé						

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES							
1 CLASSES D'USAGES PERMISES							
2	HABITATION	H					
3	Unifamiliale	H1					
4	Bi et trifamiliale	H2					
5	Multifamiliale	H3					
6	Logement à l'étage						
7	COMMERCE	C					
8	Voisinage	C1					
9	Artériel	C2	•	•			
10	Semi-industriel	C3			•	•	
11	Spécial	C4					
12	INDUSTRIE	I					
13	Légère	I1			•	•	
14	Lourde	I2					
15	COMMUNAUTAIRE	P					
16	Institution	P1					
17	Conservation	P2					
18	Parc et espace vert	P3					
19	UTILITÉ PUBLIQUE	U					
20	Utilité publique	U1					
21	AGRICULTURE	A					
22	Agriculture	A1					
23	USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS		(1)	(1)			
24	USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS				(2)	(2)	(3) (3)
25 NORMES PRESCRITES							
26 STRUCTURES							
27	Isolée		•	•		•	
28	Jumelée			•	•		•
29	Contiguë						
30 MARGES (MÈTRES)							
31	Avant	Min.	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
32	Avant	Max.	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1
33	Latérale	Min.	6,1	0	6,1	0	6,1
34	Latérales totales	Min.	12,2	6,1	12,2	6,1	12,2
35	Arrière	Min.	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
36 BÂTIMENTS							
37	Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	1	1
38	Hauteur (étage)	Max.	3	3	3	3	3
39	Hauteur (m)	Max.	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2
40	Superficie d'implantation (m ²)	Min.	200	100	200	100	200
41	Largeur (m)	Min.	9,1	7,6	9,1	7,6	9,1
42 RAPPORTS							
43	Logement/bâtiment	Max.					
44	Espace plancher/terrain (C.O.S)	Max.	2	2	0.80	0.80	1
45	Espace bâti/terrain (C.E.S)	Min.	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
46 LOTISSEMENT (MÈTRES)							
47	Superficie	Min.	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
48	Profondeur	Min.	60	60	60	60	60
49	Largeur de façade	Min.	35	30	35	30	35
50 DISPOSITIONS SPÉCIALES							
51	PIIA						
52	PAE						
53	PLAINE INONDABLE						
54	ZPA-ZPR Art. 3.7 règ. Z-3001						
55	AUTRES		(4)	(4)	(4)	(4)	
AMENDEMENTS							
No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation		
Z-3023	2007.07.03	J. Boulanger					
Z-3040	2009.03.02	J. Boulanger					
Z-3049	2010.06.01	J. Boulanger					
Z-3001-6-1-16	2016.06.29	J. Boulanger					
Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger					

Châteauguay



ZONE I-420

Feuillet 321

Notes

(1)

659 Autres services professionnels, 6835 École de danse.

(2)

642 Service de réparation de véhicules lourds et autres véhicules à moteur, 6498 Service de soudure, 6499 Autres services de réparation, 661.2 Service de construction et d'estimation de bâtiments en général (avec matériaux, machinerie, équipements, véhicules lourds, activités extérieures), 663.2 Service de la construction en général (avec matériaux, machinerie, équipements, véhicules lourds, activités extérieures).

(3)

2111 Industrie du cannabis, 274 Industrie de boîtes et de palettes de bois

(4)

La superficie brute de plancher maximale doit être de moins de 3 500 mètres carrés lorsqu'occupée en tout ou en partie par un ou plusieurs usages commerciaux et de moins de 1000 mètres carrés lorsqu'occupée uniquement par un usage bureau.

(5)

Abrogé

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES						
1 CLASSES D'USAGES PERMISES						
2 HABITATION	H					
3 Unifamiliale	H1					
4 Bi et trifamiliale	H2					
5 Multifamiliale	H3					
6 Logement à l'étage						
7 COMMERCE	C					
8 Voisinage	C1					
9 Artériel	C2					•
10 Semi-industriel	C3					
11 Spécial	C4					
12 INDUSTRIE	I					
13 Légère	I1	•	•			
14 Lourde	I2			•	•	
15 COMMUNAUTAIRE	P					
16 Institution	P1					
17 Conservation	P2					
18 Parc et espace vert	P3					
19 UTILITÉ PUBLIQUE	U					
20 Utilité publique	U1					
21 AGRICULTURE	A					
22 Agriculture	A1					
23 USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS						(3)
24 USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS		(2)	(2)	(1)	(1)	
25 NORMES PRESCRITES						
26 STRUCTURES						
27 Isolée		•		•		•
28 Jumelée			•		•	
29 Contiguë						
30 MARGES (MÈTRES)						
31 Avant	Min.	10,6	10,6	10,6	10,6	10,6
32 Avant	Max.					
33 Latérale	Min.	6,1	0	6,1	0	6,1
34 Latérales totales	Min.	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2
35 Arrière	Min.	9	9	9	9	9
36 BÂTIMENTS						
37 Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	1	1
38 Hauteur (étage)	Max.	3	3	3	3	3
39 Hauteur (m)	Max.	15	15	15	15	15
40 Superficie d'implantation (m ²)	Min.	270	230	270	230	270
41 Largeur (m)	Min.	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2
42 RAPPORTS						
43 Logement/bâtiment	Max.					
44 Espace plancher/terrain (C.O.S)	Max.	1	1	1	1	1
45 Espace bâti/terrain (C.E.S)	Min.	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
46 LOTISSEMENT (MÈTRES)						
47 Superficie	Min.	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
48 Profondeur	Min.	60	60	60	60	60
49 Largeur de façade	Min.	35	35	35	35	35
50 DISPOSITIONS SPÉCIALES						
51 P IIA						
52 P A E						
53 PLAINE INONDABLE						
54 ZPA-ZPR Art. 3.7 règ. Z-3001						
55 AUTRES						
AMENDEMENTS						
No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation	
Z-3023	2007.07.03	J. Boulanger	Z-3047	2009.10.05	J. Boulanger	
Z-3025	2007.10.04	J. Boulanger	Z-3091	2014.11.03	J. Boulanger	
Z-3031	2008.07.03	J. Boulanger	Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger	
Z-3039	2009.03.02	J. Boulanger				

Châteauguay



ZONE I-421

Feuillet 322

Notes

(1)

4874 Récupération et triage de métaux, 4875 Récupération et triage de matières polluantes, toxiques ou dangereuses, 4876 Station de compostage, 4877 Poste de transbordement de déchets solides, 4878 Centre de tri de matériaux secs, 4879 Autres activités de récupération et de triage.

(2)

2111 Industrie du cannabis, 274 Industrie de boîtes et de palettes de bois.

(3)

6831 École de métiers

(4)

Abrogé

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES					Châteauguay		ZONE I-422 Feuille 323	
1 CLASSES D'USAGES PERMIS								
2 HABITATION H								
3	Unifamiliale	H1						
4	Bi et trifamiliale	H2						
5	Multifamiliale	H3						
6	Logement à l'étage							
7 COMMERCE C								
8	Voisinage	C1						
9	Artériel	C2						
10	Semi-industriel	C3						
11	Spécial	C4						
12 INDUSTRIE I								
13	Légère	I1	•	•				
14	Lourde	I2						
15 COMMUNAUTAIRE P								
16	Institution	P1						
17	Conservation	P2						
18	Parc et espace vert	P3						
19 UTILITÉ PUBLIQUE U								
20	Utilité publique	U1						
21 AGRICULTURE A								
22	Agriculture	A1						
23 USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS								
24	USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS		(1)	(1)				
25 NORMES PRESCRITES								
26 STRUCTURES								
27	Isolée		•					
28	Jumelée			•				
29	Contiguë							
30 MARGES (MÈTRES)								
31	Avant	Min.	6	6				
32	Avant	Max.						
33	Latérale	Min.	3	0				
34	Latérales totales	Min.	18,5	16,5				
35	Arrière	Min.	9	9				
36 BÂTIMENTS								
37	Hauteur (étage)	Min.	1	1				
38	Hauteur (étage)	Max.	3	3				
39	Hauteur (m)	Max.	15	15				
40	Superficie d'implantation (m ²)	Min.	270	230				
41	Largeur (m)	Min.	12,2	12,2				
42 RAPPORTS								
43	Logement/bâtiment	Max.						
44	Espace plancher/terrain (C.O.S)	Max.	1	1				
45	Espace bâti/terrain (C.E.S)	Min.	0.20	0.20				
46 LOTISSEMENT (MÈTRES)								
47	Superficie	Min.	1 800	1 800				
48	Profondeur	Min.	60	60				
49	Largeur de façade	Min.	30	30				
50 DISPOSITIONS SPÉCIALES								
51	PIIA							
52	PAE							
53 PLAINE INONDABLE								
54	ZPA-ZPR Art. 3.7 rég. Z-3001							
55	AUTRES							
AMENDEMENTS								
No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation			
Z-3023	2007.07.03	J. Boulanger						
Z-3091	2014.11.03	J. Boulanger						
Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger						

Châteauguay



ZONE I-422

Feuille 323

Notes

(1)

2111 Industrie du cannabis, 274 Industrie de boîtes et de palettes en bois.

(2)

Abrogé

1 CLASSES D'USAGES PERMISES						
2	HABITATION	H				
3	Unifamiliale	H1				
4	Bi et trifamiliale	H2				
5	Multifamiliale	H3				
6	Logement à l'étage					
7	COMMERCE	C				
8	Voisinage	C1				
9	Artériel	C2	•			
10	Semi-industriel	C3				
11	Spécial	C4				
12	INDUSTRIE	I				
13	Légère	I1	•	•		
14	Lourde	I2			•	•
15	COMMUNAUTAIRE	P				
16	Institution	P1				
17	Conservation	P2				
18	Parc et espace vert	P3				
19	UTILITÉ PUBLIQUE	U				
20	Utilité publique	U1				
21	AGRICULTURE	A				
22	Agriculture	A1				
23	USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS		(1)(3)			
24	USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS		(4)	(4)	(2)	(2)
25	NORMES PRESCRITES					
26	STRUCTURES					
27	Isolée		•	•	•	•
28	Jumelée			•		•
29	Contiguë					
30	MARGES (MÈTRES)					
31	Avant	Min.	12,2	12,2	12,2	12,2
32	Avant	Max.				
33	Latérale	Min.	6,1	6,1	0	6,1
34	Latérales totales	Min.	12,2	12,2	12,2	12,2
35	Arrière	Min.	6,1	6,1	6,1	6,1
36	BÂTIMENTS					
37	Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	1
38	Hauteur (étage)	Max.	2	3	3	3
39	Hauteur (m)	Max.	9	15	15	15
40	Superficie d'implantation (m ²)	Min.	200	200	200	270
41	Largeur (m)	Min.	12,2	12,2	12,2	12,2
42	RAPPORTS					
43	Logement/bâtiment	Max.				
44	Espace plancher/terrain (C.O.S)	Max.	2	1	1	1
45	Espace bâti/terrain (C.E.S)	Min.	0,20	0,20	0,20	0,20
46	LOTISSEMENT (MÈTRES)					
47	Superficie	Min.	90	1 800	1 800	1 800
48	Profondeur	Min.	60	60	60	60
49	Largeur de façade	Min.	45	35	30	35
50	DISPOSITIONS SPÉCIALES					
51	PIIA					
52	PAE					
53	PLAINE INONDABLE					
54	ZPA-ZPR Art. 3.7 règ. Z-3001					
55	AUTRES		(6)	(6)		
AMENDEMENTS						
No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation	
Z-3004	2006.01.30	R. Bulota	Z-3082	2014.03.31	J. Boulanger	
Z-3005	2006.01.30	R. Bulota	Z-3091	2014.11.03	J. Boulanger	
Z-3023	2007.07.03	J. Boulanger	Z-3001-6-1-16	2016.06.29	J. Boulanger	
Z-3049	2010.06.01	J. Boulanger	Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger	
Z-3063	2011.09.06	J. Boulanger				



ZONE I-423
Feuillet 324

Notes

(1)

5825 Brasserie, 5821 Additionnel à brasserie, restaurant.

(2)

4874 Récupération et triage de métaux, 4875 Récupération et triage de matières polluantes, toxiques ou dangereuses, 4876 Station de compostage, 4877 Poste de transbordement des déchets solides, 4878 Centre de tri de matériaux secs, 4879 Autres activités de récupération et de triage.

(3)

7419 Centre d'entraînement

(4)

274 Industrie de boîtes et de palettes de bois

(5)

La superficie de plancher brute totale maximale d'un bâtiment occupé exclusivement par les usages du groupe « Commerce » est fixée à 3 500 mètres carrés.

(6)

Les articles 15.1.10 et 15.1.10.1 du règlement Z-3001 s'appliquent à l'usage « Industrie du cannabis (211) ».

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES					
1 CLASSES D'USAGES PERMIS					
2 HABITATION	H				
3 Unifamiliale	H1				
4 Bi et trifamiliale	H2				
5 Multifamiliale	H3				
6 Logement à l'étage					
7 COMMERCE	C				
8 Voisinage	C1				
9 Artériel	C2				
10 Semi-industriel	C3				
11 Spécial	C4				
12 INDUSTRIE	I				
13 Légère	I1	•	•		
14 Lourde	I2				
15 COMMUNAUTAIRE	P				
16 Institution	P1		•		
17 Conservation	P2				
18 Parc et espace vert	P3				
19 UTILITÉ PUBLIQUE	U				
20 Utilité publique	U1				
21 AGRICULTURE	A				
22 Agriculture	A1				
23 USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS				(4)	
24 USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS		(1)	(1)		
25 NORMES PRESCRITES					
26 STRUCTURES					
27 Isolée		•	•		
28 Jumelée			•		
29 Contiguë					
30 MARGES (MÈTRES)					
31 Avant	Min.	10,6	10,6	8	
32 Avant	Max.				
33 Latérale	Min.	7,6	0	6	
34 Latérales totales	Min.	15,2	15,2	12	
35 Arrière	Min.	10,6	10,6	8	
36 BÂTIMENTS					
37 Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	
38 Hauteur (étage)	Max.	2	2	3	
39 Hauteur (m)	Max.	12,2	12,2	20	
40 Superficie d'implantation (m ²)	Min.	100	100	100	
41 Largeur (m)	Min.	12,2	12,2	12,2	
42 RAPPORTS					
43 Logement/bâtiment	Max.				
44 Espace plancher/terrain (C.O.S)	Max.	1	1	2	
45 Espace bâti/terrain (C.E.S)	Min.	0,20	0,20		
46 LOTISSEMENT (MÈTRES)					
47 Superficie	Min.	1 800	1 800	1 800	
48 Profondeur	Min.	60	60	30	
49 Largeur de façade	Min.	45	35	30	
50 DISPOSITIONS SPÉCIALES					
51 P IIA					
52 P A E					
53 PLAINE INONDABLE					
54 ZPA-ZPR Art. 3.7 règ. Z-3001					
55 AUTRES		(2)	(2)		
AMENDEMENTS					
No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation
Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger			
Z-3001-75-20	2021.03.02	J. Boulanger			

Châteauguay



ZONE I-424

Feuillet 325

Notes

(1)

2111 Industrie du cannabis, 274 Industrie de boîtes et de palettes en bois

(2)


Dans le corridor de 100 mètres de part et d'autre des limites de l'emprise de l'autoroute 30, les dispositions suivantes s'appliquent : L'aménagement d'espaces de chargement ainsi que d'aires d'entreposage extérieur dans une cour adjacente à l'emprise de l'autoroute est interdit. Tout espace de chargement et toute aire d'entreposage extérieure situés dans la cour latérale visible depuis l'autoroute doivent être dissimulés par des aménagements paysagers. Des aménagements paysagers sur une bande de 5 mètres et conformes aux exigences du présent règlement doivent être prévus en frontage de l'autoroute. Tout affichage sur poteau ne peut excéder une hauteur de 10 mètres, lorsque situé dans la cour adjacente à l'autoroute. Un contrôle architectural des façades doit être approuvé par le Conseil municipal.

(3)

Abrogé

(4)

Centre de formation professionnelle (6824)

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES						Châteauguay		ZONE I-425	
1 CLASSES D'USAGES PERMISES								Feuillet 326	
2	HABITATION	H							
3	Unifamiliale	H1							
4	Bi et trifamiliale	H2							
5	Multifamiliale	H3							
6	Logement à l'étage								
7	COMMERCE	C							
8	Voisinage	C1							
9	Artériel	C2							
10	Semi-industriel	C3							
11	Spécial	C4							
12	INDUSTRIE	I							
13	Légère	I1	•	•					
14	Lourde	I2			•	•			
15	COMMUNAUTAIRE	P							
16	Institution	P1							
17	Conservation	P2							
18	Parc et espace vert	P3							
19	UTILITÉ PUBLIQUE	U							
20	Utilité publique	U1							
21	AGRICULTURE	A							
22	Agriculture	A1							
23	USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS								
24	USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS		(2)	(2)					
25	NORMES PRESCRITES								
26	STRUCTURES								
27	Isolée		•	•					
28	Jumelée			•					
29	Contiguë								
30	MARGES (MÈTRES)								
31	Avant	Min.	10,6	10,6	12	12			
32	Avant	Max.							
33	Latérale	Min.	7,6	0	6,1	0			
34	Latérales totales	Min.	15,2	15,2	12,2	12,2			
35	Arrière	Min.	10,6	10,6	6,1	6,1			
36	BÂTIMENTS								
37	Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	1			
38	Hauteur (étage)	Max.	2	2	3	3			
39	Hauteur (m)	Max.	12,2	12,2	15	15			
40	Superficie d'implantation (m ²)	Min.	100	100	270	270			
41	Largeur (m)	Min.	12,2	12,2	12,2	12,2			
42	RAPPORTS								
43	Logement/bâtiment	Max.							
44	Espace plancher/terrain (C.O.S)	Max.	1	1	1	1			
45	Espace bâti/terrain (C.E.S)	Min.	0.40	0.40	0.40	0.40			
46	LOTISSEMENT (MÈTRES)								
47	Superficie	Min.	1 800	1 800	1 800	1 800			
48	Profondeur	Min.	60	60	60	60			
49	Largeur de façade	Min.	45	45	35	30			
50	DISPOSITIONS SPÉCIALES								
51	PIIA								
52	PAE								
53	PLAINE INONDABLE								
54	ZPA-ZPR Art. 3.7 règ. Z-3001								
55	AUTRES								
AMENDEMENTS									
No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation				
Z-3091	2014.11.03	J. Boulanger							
Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger							


Notes

(1)

Abrogé

(2)

2.111 Industrie du cannabis

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES				Châteauguay		
1 CLASSES D'USAGES PERMISES				 ZONE U-426 Feuillet 327		
2 HABITATION	H					
3 Unifamiliale	H1					
4 Bi et trifamiliale	H2					
5 Multifamiliale	H3					
6 Logement à l'étage						
7 COMMERCE	C					
8 Voisinage	C1					
9 Artériel	C2					
10 Semi-industriel	C3					
11 Spécial	C4					
12 INDUSTRIE	I					
13 Légère	I1	•	•			
14 Lourde	I2					
15 COMMUNAUTAIRE	P					
16 Institution	P1					
17 Conservation	P2					
18 Parc et espace vert	P3					
19 UTILITÉ PUBLIQUE	U					
20 Utilité publique	U1		•			
21 AGRICULTURE	A					
22 Agriculture	A1					
23 USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS				(1)		
24 USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS		(2)	(2)			
25 NORMES PRESCRITES						
26 STRUCTURES						
27 Isolée		•				
28 Jumelée			•			
29 Contiguë						
30 MARGES (MÈTRES)						
31 Avant	Min.	10,6	10,6			
32 Avant	Max.					
33 Latérale	Min.	7,6	0			
34 Latérales totales	Min.	15,2	15,2			
35 Arrière	Min.	10,6	10,6			
36 BÂTIMENTS						
37 Hauteur (étage)	Min.	1	1			
38 Hauteur (étage)	Max.	2	2			
39 Hauteur (m)	Max.	12,2	12,2			
40 Superficie d'implantation (m ²)	Min.	100	100			
41 Largeur (m)	Min.	12,2	12,2			
42 RAPPORTS						
43 Logement/bâtiment	Max.					
44 Espace plancher/terrain (C.O.S)	Max.	1	1			
45 Espace bâti/terrain (C.E.S)	Min.	0.20	0.20			
46 LOTISSEMENT (MÈTRES)						
47 Superficie	Min.	2 700	2 700			
48 Profondeur	Min.	60	60			
49 Largeur de façade	Min.	45	45			
50 DISPOSITIONS SPÉCIALES						
51 P IIA						
52 P AE						
53 PLAINE INONDABLE						
54 ZPA - ZPR Art. 3.7 règ. Z-3001						
55 AUTRES						
AMENDEMENTS						
No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation	
Z-3023	2007.07.03	J. Boulanger				
Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger				

Notes

(1)

4712 Tour de relais (micro-ondes).

(2)

2111 Industrie du cannabis, 274 Industrie de boîtes et de palettes en bois

(3)

Abrogé

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES					
1 CLASSES D'USAGES PERMIS					
2 HABITATION	H				
3 Unifamiliale	H1				
4 Bi et trifamiliale	H2				
5 Multifamiliale	H3				
6 Logement à l'étage					
7 COMMERCE	C				
8 Voisinage	C1				
9 Artériel	C2				
10 Semi-industriel	C3				
11 Spécial	C4				
12 INDUSTRIE	I				
13 Légère	I1	•	•		
14 Lourde	I2			•	•
15 COMMUNAUTAIRE	P				
16 Institution	P1				
17 Conservation	P2				
18 Parc et espace vert	P3				
19 UTILITÉ PUBLIQUE	U				
20 Utilité publique	U1			•	
21 AGRICULTURE	A				
22 Agriculture	A1				
23 USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS				(1)	(1)
24 USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS		(3)	(3)		
25 NORMES PRESCRITES					
26 STRUCTURES					
27 Isolée		•		•	
28 Jumelée			•		•
29 Contiguë					
30 MARGES (MÈTRES)					
31 Avant	Min.	10,6	10,6	10,6	10,6
32 Avant	Max.				
33 Latérale	Min.	6,1	0	6,1	0
34 Latérales totales	Min.	12,2	12,2	12,2	12,2
35 Arrière	Min.	9	9	9	9
36 BÂTIMENTS					
37 Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	1
38 Hauteur (étage)	Max.	3	3	3	3
39 Hauteur (m)	Max.	15	15	15	15
40 Superficie d'implantation (m ²)	Min.	270	230	270	230
41 Largeur (m)	Min.	12,2	12,2	12,2	12,2
42 RAPPORTS					
43 Logement/bâtiment	Max.				
44 Espace plancher/terrain (C.O.S)	Max.	1	1	1	1
45 Espace bâti/terrain (C.E.S)	Min.	0,40	0,40	0,40	0,40
46 LOTISSEMENT (MÈTRES)					
47 Superficie	Min.	1 800	1 800	1 800	1 800
48 Profondeur	Min.	60	60	60	60
49 Largeur de façade	Min.	30	30	30	30
50 DISPOSITIONS SPÉCIALES					
51 P IIA					
52 P A E					
53 PLAINE INONDABLE					
54 ZPA-ZPR Art. 3.7 règ. Z-3001					
55 AUTRES					
AMENDEMENTS					
No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation
Z-3025	2007.10.04	R. Bulota			
Z-3047	2009.10.05	J. Boulanger			
Z-3091	2014.11.03	J. Boulanger			
Z-3001-32-17	2018.06.04	J. Boulanger			

Châteauguay



ZONE I-433

Feuillet 334

Notes

(1)

4871 Récupération et triage du papier, 4872 Récupération et triage du verre, 4873 Récupération et triage du plastique, 4874 Récupération et triage du métaux, 4877 Poste de transbordement des déchets solides, 4878 Centre de tri et de matériaux secs,

(2)

Abrogé

(3)

2111 Industrie du cannabis